



UNSA Territoriaux
Eurométropole de Strasbourg

1 Parc de l'Etoile – 67076 STRASBOURG Cedex
Tél. : 03 68 98 70 29
E-mail : unsa.syndicat@strasbourg.eu

LE DROIT DE VOTE DES FEMMES

LE RÔLE MAJEUR DES SYNDICATS

DANS LE DROIT DE VOTE DES FEMMES

1945 - 2026

L'histoire du droit de vote des femmes en France est souvent racontée à travers les grandes figures féministes, les débats parlementaires ou les résistances politiques.

Pourtant, un acteur collectif a joué un rôle décisif, quoique moins visible : le mouvement syndical.

Dès la fin du XIX^e siècle, les syndicats ont été un espace d'expression, de mobilisation et de légitimation pour les revendications féminines, bien avant que la République ne reconnaisse enfin ce droit en 1944.

À partir de la loi Waldeck-Rousseau de 1884, qui autorise les syndicats professionnels, les femmes commencent à s'organiser dans des structures encore largement masculines. Même si elles y sont minoritaires, les syndicats deviennent pour elles un lieu d'apprentissage de la prise de parole publique, un espace de solidarité face aux discriminations professionnelles et surtout un laboratoire d'idées sur l'égalité économique et civique.

Les premières revendications portent sur les salaires, les conditions de travail, la protection de la maternité.

Mais très vite, une idée s'impose : Sans droits politiques, les femmes resteront dépendantes et vulnérables.



Peu à peu, certains syndicats adoptent des positions favorables au vote des femmes, notamment dans les congrès d'avant-guerre et parallèlement, des organisations comme la Fédération des syndicats féminins (fondée par Jeanne Bouvier et d'autres militantes) portent explicitement la revendication du suffrage.

Elles organisent des conférences, des pétitions, des campagnes de presse, des actions de sensibilisation dans les ateliers et usines...

La Première Guerre mondiale bouleverse les rapports sociaux, les femmes remplacent les hommes dans les usines, les transports, l'administration.

Les syndicats constatent leur rôle indispensable dans l'effort national.

Cette réalité renforce l'idée que les femmes doivent obtenir la reconnaissance professionnelle et la reconnaissance civique.

Dans les années 1920-1930, les syndicats continuent de défendre le droit de vote des femmes, en lien avec les associations féministes. Les débats parlementaires se multiplient, la Chambre des députés vote plusieurs fois en faveur du suffrage féminin...

Mais le Sénat bloque systématiquement !!!!!



Les syndicats jouent alors un rôle de pression sociale, rappelant que les travailleuses sont des citoyennes à part entière.

Le 21 avril 1944, le droit de vote est enfin accordé aux femmes par une ordonnance signée par Charles de Gaulle depuis Alger.

Il est confirmé par l'ordonnance du 5 octobre sous le Gouvernement provisoire de la République française.

Le droit de vote est utilisé le 29 avril 1945 pour les élections municipales, et donc cela fait 82 ans que les femmes ont le droit de vote !

Cette avancée est le résultat des mobilisations féministes et du rôle des femmes dans la Résistance, mais également du soutien croissant des syndicats qui saluent cette décision comme une étape essentielle vers l'égalité.

L'engagement historique des syndicats pour le suffrage féminin s'inscrit dans une continuité : celle de la défense des droits, de la dignité et de l'émancipation.

Le droit de vote des femmes en France est l'aboutissement d'un long combat où les syndicats ont tenu une place essentielle. Ils ont offert aux femmes un espace d'organisation, de prise de conscience et de mobilisation collective.

Ils ont contribué à légitimer l'idée que l'égalité politique est indissociable de l'égalité sociale.

Au sein de l'**UNSA**, de nombreuses femmes défendent au quotidien nos droits à toutes et tous, et ce n'est pas prêt de s'arrêter !

PLUS D'INFORMATIONS SUR NOS SITES :

<http://unsacus.e-monsite.com>

<https://sharecan.strasbourg.eu/sites/EspaceSyndical/UNSA>

www.facebook.com/unsaterritoriaux.cus

<https://twitter.com/SyndicatUnsa>

